



CONSEIL D'ADMINISTRATION SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MAI 2026

NOMBRE DE MEMBRES	27
NOMBRE DE PRÉSENTS	15
POUVOIRS	2
NOMBRE D'ABSENTS	12
NOMBRE DE VOTANTS	17
QUORUM	14

L'an deux mille vingt-six, le 22 mai à 14h30, le Conseil d'Administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir (CDG28) dûment convoqué le 13 mai 2026 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

Étaient présents :

- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU
- Martine BOUILLARD
- Marie-Pierre DAVID
- Benoît DELATOUCHE
- Jean-Luc DUCERF
- Philippe GALIOTTO
- Jacky GAULLIER
- Bernard GOUIN
- Sylvie HONNEUR-BÛCHER
- Bertrand MASSOT
- Martine MOKHTAR
- Benoit PELLEGRIN
- Jean-Louis RAFFIN
- Damien STEPHO
- Max VAN DER STICHELE

Pouvoirs :

- Evelyne LEFEBVRE a donné pouvoir à M. MASSOT
- Corine LE ROUX a donné pouvoir à M. DUCERF

Excusés :

- François BELHOMME
- John BILLARD
- Ghizlan CHOUAYB
- Alain CONTREPOIS
- Hélène DENIEAULT
- Lydie GUERIN
- Patrick LAFAVE
- Olivier MARCADON
- Jean-Noël MARIE
- Caroline VABRE

Secrétaire de séance :

- Jean-Luc DUCERF

Assistaient également :

- Gabrielle BARRETT-JACQUET, Directrice générale,
- Oriana CAUQUIS, Directrice générale adjointe,
- Laurent ARCHENAUULT, Payeur départemental.

Délibération n° :

2026-D-38

Objet :

Approbation du coût lauréat pour les concours de rédacteur territorial organisés en 2025



CONSEIL D'ADMINISTRATION SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MAI 2026

Délibération n° : **2026-D-38**
Objet : **Approbation du coût lauréat pour les concours de rédacteur territorial organisés en 2025**

Exposé de Madame Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, vice-présidente en charge des concours,

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et Loir a organisé simultanément les concours - externe, interne et le 3^{ème} concours d'accès au grade de rédacteur territorial au titre de l'année 2025, selon le calendrier suivant :

CALENDRIER DU CONCOURS	
Arrêté d'ouverture	23 décembre 2024
Période de retrait des dossiers d'inscription	Du mardi 4 février au jeudi 12 mars 2025
Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	Jeudi 20 mars 2025
Epreuve écrite d'admissibilité	Jeudi 16 octobre 2025
Réunion du jury d'admissibilité	Mardi 13 janvier 2026
Epreuves orales d'admission	Du lundi 9 février au vendredi 13 février 2026
Réunion du jury d'admission	Mardi 3 mars 2026

On a recensé :

ÉTAPE	NOMBRE DE CANDIDATS
Inscriptions	947
Admis à concourir	901
Présents à l'épreuve écrite d'admissibilité	659
Admissibles	226
Présents aux épreuves pratiques d'admission	220
Lauréats	179

Conformément aux dispositions de l'article 47-1 du décret 85-643 du 26 juin modifié, le Conseil d'administration doit arrêter le coût réel de ces concours. La somme sera recouvrée conformément aux dispositions de l'article R2342-4 du code général des collectivités territoriales.

Pour l'organisation de ces concours, le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir a conventionné avec les cinq autres centres de la région Centre-Val-de-Loire, (les Centres de gestion du Cher, d'Indre, d'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret), le centre de gestion de la Seine-et-Marne, ainsi que les centres interdépartementaux de la petite et de la grande couronne.

Envoyé en préfecture le 27/05/2026

Reçu en préfecture le 27/05/2026

Publié le

ID : 028-282800374-20260522-2026_D_38-DE

DÉSIGNATION	
Assurance	148.00
Location de salle	7 729.80
Location de matériels	4 889.82
Impressions	388.41
Fourniture de sujets	2 065.22
Frais de personnel	60 012.53
Frais de déplacements et de repas des membres de jury	2 961.35
Indemnités des membres du jury	19 093.41
Frais postaux	463.32
Frais remboursement certificats médicaux	360.00
Frais indirects	3 137.26
COÛT TOTAL REEL DU CONCOURS	101 249.12
Coût par lauréat (coût total/nombre de lauréats)	565.64

Il est proposé au Conseil d'administration :

- ▷ d'arrêter le coût total réel et le coût par lauréat comme indiqués ci-dessous concernant l'organisation des concours externe, interne et le 3^{ème} concours d'accès au grade de rédacteur territorial au titre de l'année 2025 :

Coût total réel du concours : **101 249.12 €**
Coût par lauréat : **565.64 €**

- ▷ et d'autoriser le Président ou son représentant à recouvrer les sommes en cause auprès du centre de gestion d'Indre et Loire au titre du schéma de coordination régionale.

Les membres du Bureau réunis en date du 7 mai 2026 ont émis un avis favorable.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ▶ D'arrêter le coût total réel et le coût par lauréat comme indiqués ci-dessous concernant l'organisation des concours externe, interne et le 3^{ème} concours d'accès au grade de rédacteur territorial au titre de l'année 2025 :

Coût total réel du concours : **101 249.12 €**
Coût par lauréat : **565.64 €**

- ▶ Et d'autoriser le Président ou son représentant à recouvrer les sommes en cause auprès du centre de gestion d'Indre et Loire au titre du schéma de coordination régionale.

Le Président

Bertrand MASSOT



Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en Préfecture le :

De la publication le :

27 MAI 2026
28 MAI 2026

Par délégation,

La Directrice générale,

Gabrielle BARRET JACQUET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa dernière émission par le représentant de l'Etat.

